



Avec la Complémentaire santé solidaire, ne payez pas vos frais médicaux si vos ressources sont modestes.

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé.

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas :

- chez le médecin,
- à l'hôpital,
- en pharmacie,
- et vous ne payez pas la plupart des lunettes et des prothèses dentaires et auditives.

Le coût de la Complémentaire santé solidaire dépend de vos ressources :

- soit elle coûte moins de 1 € par jour par personne,
- soit elle ne vous coûte rien.

Pour savoir si vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire, trois possibilités :

1. vous répondez aux questions sur le [simulateur d'ameli.fr](https://www.ameli.fr/simulateur),
2. vous prenez rendez-vous avec votre caisse d'assurance maladie,
3. ou vous appelez le 3646 (service gratuit + prix appel).



**COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ SOLIDAIRE :
UNE PROTECTION
ENCORE PLUS GRANDE.**

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE
L'accès aux soins médicaux pour tous n'a jamais été aussi simple, aussi large et aussi protecteur. Plus de 12 millions de personnes y ont droit, et vous ? Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, rendez-vous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou mesdroitssecurite.gouv.fr pour faire une simulation.

ameli.fr

3646 Service gratuit + prix appel